



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Michelle Moisan, Directrice générale de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, qu'il y aura séance régulière le lundi 12 avril à 20 h, sur la plateforme ZOOM en raison de la pandémie de la Covid-19.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Identification du site concerné : 6104 chemin Royal
sur le territoire de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Nature et effets : Dérogation pour 2^{ième} étage d'un garage privé : Règlement de zonage 305 - Articles visés : **5.1.2.23** Hauteur: la hauteur maximale ne doit pas excéder celle du bâtiment principal, sans excéder en aucun cas cinq mètres et demi (5,5 m); La hauteur du bâtiment principal est de 7.62 m (25 pi), il ne faut pas donc excéder le 5.5 m. Pour cela une **demande de dérogation de 0.59 m sera demandée soit 11%**



Identification du site concerné : 7127, chemin Royal
sur le territoire de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Nature et effets : **Régularisation d'une situation existante :** Règlement touché Art 5.1.2.4 Règlement de zonage 305 (...) 3^e hauteur: la hauteur maximale ne doit pas excéder celle du bâtiment principal, jusqu'à concurrence de quatre mètres et demi (4,5 m); Le cabanon a été transformé en atelier d'artisan avant d'être une résidence de tourisme actuellement. L'ancien propriétaire a effectué un remblai sans permis provoquant ainsi un réhaussement de la hauteur. La hauteur actuelle varie de 5.18m (17pi) à 5.49 m (19 pi) . **Le propriétaire demande donc une dérogation de 0.68 m (soit 4%) à 0.99m (soit 22%)**



Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le Conseil lors de la séance ordinaire du 12 avril 2021.

Donné à Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, ce 22 mars 2021.


Michelle Moisan
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Michelle Moisan, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits suivants, savoir : au bureau municipal et à l'église, le 22 mars 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 mars 2021


Michelle Moisan
Directrice générale / Secrétaire-trésorière